

Avis aux participants du Régime – Fin d'une entente de transfert

Le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) souhaite vous informer que le Bureau des régimes de retraite de Montréal a avisé le RRUQ que le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal mettra fin à sa participation à l'entente de transfert conclue avec le RRUQ à compter du 1^{er} octobre 2018.

Si vous avez actuellement des droits accumulés dans le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal et que vous envisagez un transfert vers le RRUQ, nous vous invitons à compléter une demande de transfert au plus tard le 30 septembre 2018.

L'avis de résiliation de l'entente de transfert peut être consulté au bureau du Secrétariat du RRUQ, à l'adresse apparaissant ci-dessous. Une copie peut également vous être acheminée sur demande, sans frais, par courrier postal ou par courriel.

Le présent avis concerne uniquement le **Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal**. L'entente de transfert demeure en vigueur pour les autres régimes de retraite de la Ville de Montréal étant visés par cette entente :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des contremaitres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ au (418) 654-3850 ou sans frais au 1 (888) 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca.

Québec, le 19 juillet 2018

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec
2600, boul. Laurier, bureau 600, Québec (Québec) G1V 4W1
Tél. : 418 654-3850 | 1 888 236-3677 | www.rruq.ca
